

## Conseil Municipal des Jeunes

### Un Conseil Municipal des Jeunes : pourquoi ?

En 1990 la France a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui prévoit notamment de leur donner la possibilité de s'exprimer, d'être écoutés. Depuis cette date près de 2000 communes ont mis en place un Conseil Municipal des Jeunes.

#### Se former pour avancer

Le CMJ constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie. Il apporte aux jeunes une connaissance de la vie de la commune et des institutions. En outre le CMJ favorise le rapport entre les générations et le dialogue entre les citoyens et les élus.

#### Grandir avec les copains

Le CMJ est aussi un lieu d'apprentissage du travail collectif : respecter un temps de parole, écouter les autres ( même, et surtout, ceux qui ont un avis différent), parler, proposer, agir au nom de ceux qui les ont élus.

#### Travailler ensemble

Le CMJ pourra travailler sur les thèmes du social et de la solidarité (relations entre génération, prévention, informations ...) du sport et des loisirs ainsi que sur celui de l'environnement et du cadre de vie. Ce travail devrait se concrétiser par des propositions d'actions.

### Un Conseil Municipal des Jeunes : comment ?

#### Préparation des élections

Les modalités pratiques sont les suivantes :

- Un CMJ de 12 membres (6 représentants des CM1, CM2 et 6 représentants des 6<sup>ème</sup> 5<sup>ème</sup>) élus pour deux ans, ce délai permettant aux jeunes de suivre des projets à plus long terme que la seule année scolaire. Une élection partielle, chaque année permettra de remplacer les élus du CMJ passant en 4<sup>ème</sup>

- La liste des électeurs sera établie par la Mairie sur la base des informations données par les écoles, elle sera complétée et modifiée si besoin. Seront électeurs tous les jeunes résidant à Grandris, inscrits dans les classes concernées, primaire et collège.

- Les élections se dérouleront à la Mairie le samedi 11 octobre.

- Les candidats seront élus au suffrage universel direct dans les deux groupes précisés ci-dessus.

- Les candidatures pourront être individuelles ou collectives (listes complètes ou non, en s'efforçant de respecter la parité) Elles seront soumises à l'autorisation parentale.

- Le dépouillement public sera assuré par les jeunes en présence d'adultes du Conseil Municipal.

#### Fonctionnement du CMJ

- Le CMJ sera réuni une fois par trimestre au moins. Les commissions qui seront mises en place se réuniront à la même fréquence, entre les réunions plénières. Les réunions pourraient avoir lieu le mardi à 18h à la Mairie. Leur durée ne dépassera pas 1h.

- Les réunions plénières seront publiques et présidées par le maire de Grandris. Les réunions des commissions seront suivies par un adjoint et/ou un conseiller, non pas pour " orienter " les débats mais pour aider (rédaction de comptes rendus, informations légales ou techniques etc....)

### **Responsabilités du Conseil Municipal**

- Les Conseillers Municipaux adultes observeront une stricte neutralité, (notamment les conseillers ayant des enfants électeurs au CMJ) dans les discussions, débats des jeunes et n'interviendront que pour veiller à leur bon déroulement.

- Le Conseil Municipal s'engage à examiner toutes les propositions qui seront émises par le CMJ et à y apporter une réponse motivée, refus ou accord. Les comptes rendus des réunions seront rapportés dans le BIM et sur le futur site internet de la commune.

### **Calendrier**

- 9 juin : délibération du Conseil Municipal créant le CMJ et approuvant son règlement. Diffusion aux parents et jeunes concernés.

- 21 juin : réunion d'information, jeunes et parents

- début juillet : publication de la liste provisoire des électeurs (affichage à la Mairie et envoi individuel aux familles). Envoi des bulletins de candidatures et autorisations parentales .

- début juillet : article dans le BIM

- 6 septembre : clôture de la liste des électeurs.

- 20 septembre : date limite du dépôt des candidatures

- 11 octobre : élection

- 3<sup>ème</sup> semaine d'octobre : 1<sup>ère</sup> réunion du CMJ